Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Changements effectifs ETV Léo-Blanchette

Le 3 juin 2020, l'employeur a consulté le Syndicat afin de revoir ses effectifs à l'ETV Léo-Blanchette. Plusieurs scénarios d'effectifs ont été amenés par l'employeur et plusieurs rencontres ont eu lieu entre les parties afin de minimiser les impacts que ces changements pourraient avoir pour nos membres.

Voici le tableau représentant le dernier scénario qui sera mis en place :

Montréal ETV 2020

Section	Classification	Quart de travail	Actuel	Proposé
Quai 300	PO-5	Nuit	12	12
		Jour	6	9
		Soir	13	13
	PO-4	Nuit	9	14
		Jour	0	12
		Soir	11	12
	PO-4 TP	Nuit	0	0
		Jour	11	11
		Soir	0	0
Quai 400	PO-5	Nuit	23	25
		Jour	10	15
		Soir	18	24
	PO-4	Nuit	35	45
		Jour	8	12
		Soir	34	40
	PO-4 TP	Nuit	4	8
		Jour	20	30
		Soir	29	29
Quai 600	PO-5	Nuit	10	10
		Jour	6	8
		Soir	9	14
	PO-4	Nuit	23	30
		Jour	0	12
		Soir	10	17
	PO-4 TP	Nuit	21	21
		Jour	23	16
		Soir	23	23
OTD	PO-5	Nuit	11	12
		Jour	6	12
		Soir	9	12
	PO-4	Nuit	52	60
		Jour	22	32
		Soir	40	44
	PO-4 TP	Nuit	0	0
		Jour	36	36
		Soir	17	17
TOTAL	PO-5	Nuit	76	79
		Jour	86	102
		Soir	80	94
	PO-4	Nuit	152	182
		Jour	91	129
		Soir	159	177
	PO-4 TP	Nuit	27	31
		Jour	119	122
		Soir	97	97

Augmentation/ Diminution	
PO-5	3
PO-4	18
PO-4 TP	0

Augmentation/Diminution	
PO-5	13
PO-4	20
PO-4 TP	14

Augmentation/Diminution	
PO-5	7
PO-4	26
PO-4 TP	-7

Augmentation/Diminution	
PO-5	10
PO-4	22
PO-4 TP	0

Augmentation/Diminution	
PO-5	33
PO-4	86
PO-4 TP	7

verso

Au total, pour l'ensemble des secteurs de travail touchés, nous avons obtenu un gain de 33 PO-5, 86 PO-4 temps plein et 7 PO-4 temps partiel.

Pour la majorité des secteurs touchés, ces changements n'auront aucun impact pour les membres puisque ceci est une augmentation de l'effectif et que l'employeur n'a proposé aucun changement d'horaire.

Au secteur quai 600, pour la classe d'emploi PO-4 TP, l'employeur mettra de l'avant une diminution de 7 postes tous quarts confondus. Ces 7 postes temps partiel seront transférés dans le secteur quai 400.

Pour ce faire, nous appliquerons les règles pré-établies à la clause 13.04 b) de la convention collective :

> « Si une affectation est déplacée d'une section à une autre, les employées et employés de la section de départ qui sont de la même classe d'emplois que l'affectation déplacée se voient offrir par ordre d'ancienneté la possibilité de combler les affectations de même classe d'emplois qui restent dans la section. L'employée ou employé qui, suite à la mise au choix susmentionnée, se retrouve sans affectation devient non affecté et est temporairement affecté en vertu de l'alinéa 13.18 f) à l'affectation déplacée à l'autre section. L'affectation déplacée fait l'objet d'une mise au choix par ordre d'ancienneté conformément à la partie C de l'article 13. »

En résumé, une mise au choix sera effectuée sur les 3 quarts de travail pour la classe d'emploi PO4 TP du secteur quai 600.
Par la suite, les 7 postes qui n'auront pu se replacer dans la mise au choix effectuée sur les 3 quarts de travail seront transférés en affectation temporaire dans les 7 postes transférés au quai 400 dans la classe d'emploi PO4 TP.

De plus, il y aura création de postes de PO-5, PO-4 PT et PO-4 TP à l'ETV Léo-Blanchette sur les 3 quarts. Si vous êtes intéressé(e)s à obtenir un poste de plein temps dans ces classes d'emploi, nous vous encourageons à faire parvenir votre demande de mutation avant le 4 septembre 2020.

Pour plus d'informations, consultez la circulaire 093 intitulée « *Mutations – Promotions-Affectations* ».

De plus, vous pouvez communiquer avec l'article 13 pour de plus amples informations au 514-345-7355.

L'employeur nous a avisés que d'autres changements d'effectifs pourraient avoir lieu selon les volumes et nous vous tiendrons informés.

Syndicalement,

Alain Robitaille
Président
STTP – Section locale de Montréal
AR/mhg sepb-574

Montréal, le 21 août 2020/095